

> Intitulé de l'emploi

Plâtrier de chantier

> Autres appellations

> Définition synthétique

Le plâtrier de chantier effectue les travaux de construction, d'aménagement et de finition des murs, cloisons et plafonds des espaces intérieurs de bâtiments. Il pose des isolants et applique des enduits.

> Activités principales

- Aménagement intérieur de locaux en plaques de plâtre de technicité courante
- Construction d'ouvrages en briques hourdées au plâtre et en carreaux assemblés à la colle
- Application d'enduits au plâtre manuellement et mécaniquement sur tous supports horizontaux et verticaux

> Compétences requises

Savoir :

- Techniques du bâtiment

Savoir-faire :

- Définir la technique de pose adaptée au chantier
- Effectuer le choix et le dosage des produits en fonction des surfaces à traiter

Comportements professionnels :

- Sens du travail en équipe
- Autonomie dans l'organisation du travail
- Rigueur, être soigneux et méthodique

> Conditions particulières d'exercice

- Travail sur chantiers en lieux clos ou en plein air
- Déplacements
- Permis de conduire
- Dangerosité (montage d'échafaudages et travail en hauteur)
- Pénibilité de certaines tâches (transport de charges)

> Tendances d'évolution

Facteurs clés à moyen terme (3-5 ans) :

Impacts sur l'emploi (qualitatif) :

> Proximité avec d'autres emplois

- Ouvrier polyvalent du bâtiment